

à une manière de vote-sondage pour décider si le parti libéral et le premier ministre approuvaient le film, le ministre pourrait-il préciser les rapports qui existent entre le premier ministre et tout membre de son personnel, d'une part, et les fonctionnaires de Radio-Canada, d'autre part, en ce qui touche toute cette histoire litigieuse?

M. l'Orateur: La question me paraît nettement enfreindre le Règlement. L'honorable député a commencé par une suite de déclarations et d'interprétations. S'il est en quête de renseignements, peut-être voudra-t-il tourner autrement sa question et l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Fisher: Je vais me faire un plaisir de la tourner autrement. Étant donné la controverse que soulève le film, le ministre aurait-il l'obligeance de nous fournir une explication plus complète et plus plausible de ce qui est arrivé?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Radio-Canada a publié une déclaration—il y a quelques semaines, je crois—et je n'ai certainement rien à y ajouter.

M. Gene Rhéaume (Territoires du Nord-Ouest): A présent que le *National Press Club* a assisté à la projection du film, le secrétaire d'État nous dirait-il s'il sera permis à la population canadienne de voir cette extravagance qui lui a coûté \$35,000 en impôt?

L'hon. M. Lamontagne: C'est affaire de programmation... (*Exclamations*)... Le député de Digby-Annapolis-Kings n'a-t-il pas un jour déclaré à la Chambre, alors qu'il était ministre responsable de Radio-Canada, que toute ingérence dans la programmation de la Société serait tragique?

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Le ministre ayant déclaré que la programmation relève exclusivement de Radio-Canada, peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y a eu aucune ingérence pour empêcher que le film soit projeté?

Le très hon. M. Pearson: C'est ce qu'a dit Radio-Canada.

L'hon. M. Lamontagne: Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Maintenant que le secrétaire d'État est de si bonne humeur et donne des renseignements complets en toute franchise, nous dirait-il quelle était l'attitude des cinq ministres qui ont examiné le film avant qu'il soit déclaré impropre à la consommation?

L'hon. M. Lamontagne: Tout ce que je puis dire à propos de ce film, c'est que je ne l'ai pas vu. Radio-Canada a décidé en toute liberté.

M. Fisher: Je pourrais peut-être demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a exprimé l'avis que le film ne devrait pas être montré et que Radio-Canada en ait eu vent.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il va sans dire que ce que je fais à titre privé ne concerne pas l'honorable représentant; mais si le cinéma l'intéresse, je lui propose de m'accompagner demain soir et nous irons voir le film intitulé *I would Like to be that Guy*.

Des voix: Bravo!

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): J'aimerais savoir pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va voir ce film.

L'hon. M. Martin: Je dis toujours la vérité à la Chambre. C'est parce que j'aimerais à être à la place de ce type.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Le secrétaire d'État affirme que c'est uniquement la Société Radio-Canada qui a décidé de ne pas présenter le film. Le ministre nous dira-t-il pourquoi alors on a montré le film à des personnes qui n'appartenaient pas à la Société et, surtout, pourquoi on l'a fait voir aux conseillers du bureau du premier ministre?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que cette question soit conforme au Règlement. L'honorable député a présenté une série de déclarations et d'affirmations. Il est peut-être au courant des faits. Je ne le suis sûrement pas. Mais il me semble qu'il y a moyen de poser des questions autrement qu'en présentant une déclaration dont on n'établit pas l'exactitude et en espérant recevoir une réponse. Si l'honorable député voulait bien rédiger sa question d'une autre façon pour la rendre conforme au Règlement...

M. Douglas: Je serai heureux de reposer la question sous une forme plus simple, plus directe. Ce film a-t-il été présenté à d'autres personnes qu'aux employés de la Société Radio-Canada et, en particulier, aux conseillers du premier ministre? Si tel est le cas, pourquoi?

L'hon. M. Lamontagne: Je crois comprendre qu'il a été présenté à la suite d'une décision de la Société Radio-Canada. (*Exclamations*)

(*Texte*)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable secrétaire d'État.